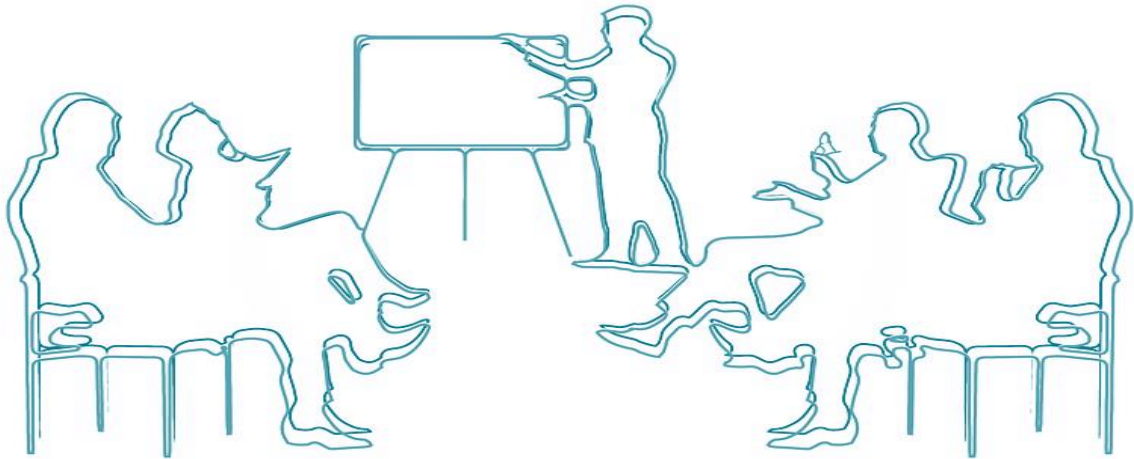


ID STRATEGIE

LA VOIE DU DIALOGUE SOCIAL



Formation des représentants du personnel 2020

CSE, apprenez à gérer vos Activités Sociales et Culturelles

DURÉE : UNE JOURNÉE

230 Boulevard Voltaire 75011 Paris

Tel : 01 47 00 76 79

www.idstrategie.fr

Sarl ID Stratégie • Capital social de 5000€ • R.C.S. Paris 452 394 786





Le CSE est le gestionnaire des Activités Sociales et Culturelles (ASC).

Afin de mener à bien cette mission, ses membres se doivent de connaitre :

- **les possibilités en matière d'ASC**
- **les règles d'attribution**
- **les limites en termes de charges sociales**

Avant d'établir votre politique ASC et de l'introduire dans votre règlement intérieur, il est nécessaire de faire le point sur ces différents éléments.

Les objectifs

- Cette formation vise à donner aux élus les outils nécessaires afin de mener à bien la mise en place des ASC dans l'entreprise d'un point de vue juridique et pratique.
- Elle a pour ambition de prévenir les représentants du personnel sur les façons d'éviter un redressement URSSAF ou d'être accusé de discrimination.

Les pré requis

- Cette formation s'adresse aux membres du CSE, plus particulièrement aux membres de la commission ASC.
- Elle reprend les notions principales en les actualisant pour assurer la dimension contemporaine de la formation.

Les +

- Des sessions animées par des formateurs « praticiens de terrain » pour une approche opérationnelle et réaliste.
- L'adaptation de la formation en fonction de votre environnement, et de vos pratiques habituelles de gestion et distribution des ASC.

Notre méthodologie

- Discussions pratiques sur les modalités de mise en place et exercices pratiques.
- Pédagogie participative basée sur l'échange d'expériences entre les participants et le formateur.

PROGRAMME

Introduction : notion d'Activités Sociales et Culturelles

- La notion
- Quelles sont les différentes ASC

Gérer les ASC :

- Principe du monopôle de gestion
- Le CSE : les conséquences de la qualification d'un non-professionnel
- Délégation à l'employeur ou à une association ou recours à une commission spécialisée

Déterminer une politique ASC

- Adapter en fonction des besoins : les outils de recueil des souhaits des bénéficiaires
 - Analyser les caractéristiques de sa population : âges, revenus, sexe, charge de famille
 - Prendre en compte l'entreprise et son environnement
 - Le bilan de la consommation des bénéficiaires
 - Le sondage
- Adapter en fonctions des moyens
 - Affectation du budget et détermination des moyens
 - Établir le suivi des activités mises en place
 - Envisager des critères de pondération
 - Fixer les principaux objectifs du CSE
 - Les types de prestations à offrir aux salariés : bons d'achat, cadeaux, CESU, chèques vacances, prêt aux salariés, voyages, activités sportives, remboursements culturels, secours.
 - Recourir à un prestataire ou organiser soi-même ses activités ? Intérêts et précautions à prendre.
- La prise de décision
- Le vote du comité en matière d'ASC
- Cas de la participation de l'employeur aux ASC
- Apprendre à mieux communiquer auprès des salariés concernant les ASC
- La responsabilité du CSE et de ses membres

PROGRAMME

Les différents traitements fiscaux et sociaux des ASC :

- Les sources des différentes ASC et l'origine des exonérations
- Les ASC prévues par la loi et la jurisprudence : le financement des services d'aide à la personne
- Les ASC prévues par l'URSSAF : bons d'achat, cadeaux, CESU, chèques vacances, prêt aux salariés, voyages
- Cadre du bénéfice de l'exonération

Modalités d'attribution :

- Obligation de distribution
- Prohibition des discriminations par rapport aux règles URSSAF

Exercice sur les critères à mettre en place

Obligations comptables et traçabilité des dépenses dans le cadre des ASC

- Obligations comptables communes et selon la taille du CSE
- Durée de conservation des documents
- Accessibilité des documents

Le contrôle par l'URSSAF

- Que faire en cas de doute ?
- Qui doit payer les cotisations ?
- Cadre du contrôle URSSAF et comment contester ?



Exercices pratiques



Pour un devis

Contactez-nous

- par téléphone au 01 47 00 76 79
- par courriel sur info@idstrategie.fr
- dans notre rubrique contact sur www.idstrategie.fr